

Depuis le début de l'année, la Communauté de communes du Trièves (CCT) mène avec le cabinet Stratorial\* une analyse complète des compétences et des ressources financières des collectivités du territoire. Les résultats montrent que ce dernier traverse une période de bouleversement sans précédent et qu'il convient de faire évoluer les choses rapidement pour que la CCT et les 28 communes qui la composent soient maîtres de leur avenir et de leur capacité à maintenir les services publics nécessaires aux habitants.

Sept. 2016

HORS SÉRIE SPÉCIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIÈVES

# Le Trièves face à son avenir !

## Préambule

Dans les semaines à venir, l'ensemble des élus du Trièves vont être amenés à prendre des décisions importantes. Les évolutions auxquelles nous sommes confrontés ont fait l'objet avec eux de plusieurs temps d'échange et de débat. Nous avons souhaité que ce document de synthèse puissent permettre à tous de mieux comprendre les problématiques de notre territoire. Je souhaite qu'il constitue pour chacun d'entre vous un outil pédagogique d'analyse et de réflexion capable d'enrichir nos échanges futurs prévus lors de 5 réunions publiques programmées cet automne (voir page 4). Si l'action des élus est première, il est aussi nécessaire que l'avenir du Trièves soit l'affaire de tous : habitants, bénévoles associatifs, entrepreneurs. Merci par avance de votre implication et de votre participation constructive.

**Jérôme Fauconnier**

Président de la Communauté de communes du Trièves, Maire d'Avignonnet

### \* Stratorial Finances

est un cabinet de conseil et d'études spécialisé dans les finances et la fiscalité locales. Il aide les collectivités locales à appréhender les mutations financières auxquelles elles sont confrontées, en leur proposant un accompagnement complet dans la définition de leur stratégie financière.

[www.stratorial-finances.fr](http://www.stratorial-finances.fr)



Informations complémentaires et vidéos sur : [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)

## A quoi sert La Communauté de communes ?

### Compétences financées par la fiscalité >

#### Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Tourisme : accueil touristique et promotion du territoire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

#### Compétences optionnelles et facultatives

(compétences dont les communes ont décidé librement de confier la gestion à la communauté de communes)

- Protection et mise en valeur de l'environnement : sentiers, chaufferies bois, chartes de développement durable (TEPCV, charte forestière,...).
- Politique du logement : gestion des demandes de logements sociaux, gestion du parc de logements intercommunal.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels et scolaires
- Politique en faveur de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : centre social le Granjou, Maison de l'enfance et de la jeunesse à Mens, accueils de loisirs et séjours, relais d'assistants maternels, soutien financier et technique aux multi-accueils (80 places).
- Gestion de la vie scolaire pour 21 des 28 communes du Trièves : 680 élèves, gestion des bâtiments, de la restauration scolaire et des temps périscolaires.
- Politique culturelle, patrimoniale et associative : construction, entretien et fonctionnement des bibliothèques d'intérêt communautaire, animation et actions de promotion de la culture et du patrimoine, gestion du parc de matériel de spectacle, gestion du Fonds Documentaire Triévois et du Musée du Trièves

### Compétence obligatoire financée par la redevance ordures ménagères >

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers

### Compétences obligatoires financées par la vente de services >

- Eau potable : 7 communes à ce jour - 28 communes soit l'ensemble du Trièves au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Assainissement : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 également

La CCT compte 120 agents permanents soit 90 équivalent temps plein (ETP), hors gestion de l'âge d'or (45 agents soit 35 ETP)

# Le Trièves face à son avenir !

## Que reste t'il aux communes ?

Dans le cadre de la loi Notre (voir ci-contre), l'Etat confie un rôle croissant aux structures intercommunales comme la CCT, parfois au détriment des prérogatives communales. Du rôle de structure chargée d'exercer pour le compte des communes les compétences qu'elles ne peuvent plus gérer seules, les intercommunalités sont devenues l'interlocuteur principal des autres collectivités et de l'Etat, et se voient de plus en plus chargées de fonctions qui sont retirées aux communes, ou délaissées par l'Etat, sans forcément récupérer les moyens nécessaires.

« Cette évolution pourrait fragiliser les communes qui sont pourtant indispensables à un territoire aussi vaste que le nôtre, à la fois pour l'aménagement de notre espace rural, mais également pour son animation. La réforme que nous proposons a pour but de donner à la CCT les moyens d'assurer ses fonctions de service à la population, d'être un interlocuteur crédible pour nos partenaires afin de pouvoir apporter des ressources extérieures aux acteurs du Trièves, tout en préservant la vie communale dont le dynamisme est primordial pour la vitalité de notre territoire.

La CCT n'est pas une superstructure hors sol, séparée des communes : elle est gérée par vos élus communaux, au service de tous les habitants du Trièves ».

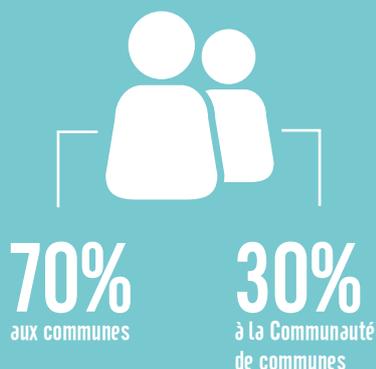
## La tendance nationale

En mars 2016, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi pour une "Nouvelle Organisation Territoriale de la République" (NOTRe). Ce texte visant à clarifier les compétences entre les collectivités constitue le troisième volet de la réforme territoriale initiée en 2012, après la loi sur l'affirmation des métropoles puis la réforme de la carte des régions. Ce changement profond est porté depuis des années par les différents gouvernements qu'ils soient de gauche ou de droite. Chacun peut s'en rendre compte en lisant le rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales présidé par Edouard Balladur et remis en 2009 au président de la République. L'évolution vers un rôle accru des communautés de communes va donc se poursuivre ce qui pose la question du devenir des communes et de leur rôle dans le couple intercommunalité/communes. Aujourd'hui, ces relations sont à réinventer.

**Arnaud Ducellier Fauvy**  
Cabinet Stratorial

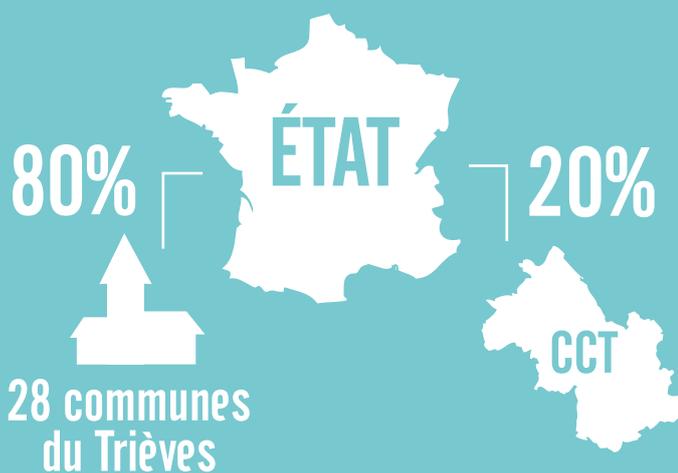
## Les ressources du Territoire

### Où vont les impôts locaux du Trièves ?



La CCT, c'est seulement 30% des impôts locaux du Trièves, contre 70% pour les communes.

### Où vont les aides nationales ?



La CCT, c'est seulement 20% des dotations de l'Etat pour le Trièves contre 80% pour les communes.

**Alors qu'elle ne perçoit que 30% des recettes fiscales et 20% des aides nationales, la CCT subit dans le même temps et, à elle seule, 50% de suppression de dotations du territoire !**

« La CCT assure des services à la population qui nécessitent un personnel nombreux et dont les coûts ne cessent d'augmenter (vie scolaire pour les 2/3 des communes du territoire, crèches et animation jeunesse, bibliothèques publiques, tourisme...). Les ressources dont elle bénéficiait lors de sa création en 2012 ont été fortement impactées par les baisses de dotations décidées par l'État, ce qui nécessite de réfléchir à une meilleure adéquation entre les ressources du territoire et les services rendus.»

## Les raisons des difficultés financières actuelles du territoire

### La baisse des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public >

C'est le facteur majeur qui appauvrit nos collectivités. Entre 2012 et 2016, la dotation de l'Etat pour la CCT a diminué de plus de 630 000 € soit près de 20% de notre besoin de financement, et cette baisse est très probablement appelée à se poursuivre les années à venir. Pour l'ensemble des collectivités du territoire, et pour la même période, ce sont près de 2,3 millions d'euros que le Trièves n'a plus reçu, et qu'il doit compenser soit par des économies, soit par une baisse des services, soit par une augmentation de la fiscalité.

### Les désengagements de l'Etat >

Tout en baissant ses aides, l'Etat demande aux intercommunalités et aux communes d'assumer des tâches qu'il conduisait jusque-là directement. Citons à titre d'exemples, le service d'instruction du droit des sols pour les permis de construire et les déclarations de travaux ainsi que l'assistance aux communes pour le suivi de leurs travaux de voirie. Autant de dépenses nouvelles pour la CCT.

### De nouvelles missions >

La plus marquante d'entre elles est la réforme des rythmes scolaires qui oblige les collectivités territoriales à mettre en place et à animer des temps d'accueils à l'école en plus des temps périscolaires (encadrement de la cantine et accueils du matin et du soir). Pour la CCT, le dispositif intitulé « RécréActive » dont les objectifs ont été inscrits dans le *Projet éducatif du Trièves* mobilise un budget annuel de 177 000 euros.

### L'augmentation automatique des charges >

Compte tenu de l'augmentation mécanique des charges et de la masse salariale constatée chaque année, les efforts de la collectivité pour maîtriser les dépenses sont incontournables.

*« L'étude financière que nous avons réalisée atteste de la disparition de 1,3 millions d'euros de financement de la CCT par l'Etat entre 2012 et 2016. Les baisses d'impôts qu'il affiche ainsi se font sur le dos des collectivités qui auraient ensuite le mauvais rôle de les répercuter sur le contribuable local. Notre territoire a choisi de d'abord réfléchir à une juste répartition des ressources entre les collectivités en fonction des services rendus, à travailler sur les mutualisations et les économies possibles avant de recourir à une pression fiscale supplémentaire qui risquerait néanmoins de s'imposer si nous voulons garder le même niveau de service ».*

## Combien manque-t-il à la CCT pour conserver le même niveau de services ?

L'étude financière montre que la CCT rencontre un problème structurel : il lui manque environ 1 million d'euros pour fonctionner correctement tout en gardant une capacité à investir dans les équipements structurants du territoire. Si la CCT veut juste rester à l'équilibre, sans capacité d'investissement propre, ce sont 670 milliers d'euros supplémentaires qu'il faudra trouver chaque année d'ici à 2020. En 2016, les élus ont réussi malgré les difficultés à garder un budget à l'équilibre mais au vu des éléments extérieurs qui l'affectent (voir encadré ci-dessus), cet équilibre n'est pas durable. Cette situation est partagée par beaucoup de collectivités similaires, mais amplifiée pour la CCT par le type de compétences dont elle s'acquitte (vie scolaire, petite enfance...), souvent exercées par les communes sur les autres territoires, et nécessitant de forts besoins en personnel.

L'exécutif de la CCT insiste : *« Pour faire simple, nous sommes comme un ménage qui constate chaque mois son incapacité à mettre de l'argent de côté ; il faut assurer les charges courantes alors que des dépenses inévitables se profilent à l'horizon. Les sommes nécessaires ne sont pas un luxe qui va nous permettre d'assumer des attributions supplémentaires ou d'annuler les économies déjà réalisées. Elles sont simplement vitales pour juste continuer à maintenir les services actuels à leur haut niveau de qualité et à investir pour l'avenir ».* Mais nous n'avons pas attendu les résultats de l'étude financière pour agir. Les dépenses de fonctionnement sont contenues malgré l'augmentation mécanique des dépenses liées à l'inflation, au statut du personnel ou au transfert de charges non compensées par l'Etat. Nous ne baissons pas les bras pour autant et œuvrons à faire venir sur le territoire des financements pour permettre aux différents acteurs de dynamiser l'activité économique du territoire. Ainsi, le Trièves est désormais officiellement reconnu « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » avec la clé 2 millions d'euros qui vont permettre, entre autres, d'engager de nombreux chantiers de rénovation thermique (voir JT n°7 et 8 sur [www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)). D'un autre côté, le programme européen Leader que nous conduisons pour le Trièves, l'Oisans et la Matheysine correspond à 1,8 million d'euros d'aides pour l'investissement liés à des projets économiques. C'est un cercle vertueux : une grande qualité de service public garantit l'attractivité de notre territoire, et permet d'envisager l'installation d'activités économiques locales, qui sont une richesse à la fois pour les collectivités, mais également pour les habitants qui peuvent ainsi rester et travailler dans un bassin de vie apprécié de tous ».

## Où et comment trouver les sommes nécessaires ?

L'étude financière a fait un bilan très documenté des ressources du territoire, notamment grâce aux maires qui en ont compris les enjeux et fourni les documents nécessaires. Cette étude a montré la nécessité de travailler sur l'adéquation entre les ressources et les services offerts à la population, et de tirer les conséquences de l'importance croissante de l'intercommunalité pour le Trièves. Elle a mis en évidence la très forte perte de ressources disponibles, et l'impérieuse obligation de discuter à la fois de la priorité de leur affectation et du financement des politiques utiles à chaque habitant, quelle que soit sa commune, en toute équité. Pour cela, plusieurs leviers sont proposés :

**Remanier le pacte scolaire** > la compétence scolaire n'est assurée par la communauté de communes que pour une partie des communes du Trièves. Or, le coût réel de cette compétence ne correspond plus à l'apport financier que les communes concernées ont transféré à la CCT via leurs attributions de compensation. Il est proposé de suivre régulièrement l'évolution des charges afin d'actualiser cette somme afin qu'elle corresponde exactement aux charges. Ceci permettrait à la fois une équité avec les communes qui ont conservé ces charges et permettrait de compenser le défaut de financement de la CCT à hauteur 230 000 euros par an.

**Refondre les attributions de compensation** > une participation progressive et équitable des communes au budget de la CCT permettrait de compenser le déséquilibre entre communes et communauté de commune dans les ponctions de l'Etat, les recettes fiscales et le transfert croissant de compétences. Cette participation serait pondérée sur des critères de population, de centralité (charges supplémentaires pour les centre-bourgs), d'indice de richesse et de mobilisation de la ressource fiscale, afin de prendre en compte les inégalités de ressources entre communes. Cette participation nécessite obligatoirement l'accord de chacun des conseils municipaux des 28 communes du territoire. Pour permettre à la CCT de disposer à la fois d'un équilibre financier et de capacités d'investissement à l'horizon 2020, il faudrait que cette participation soit de 630 000 euros par an. Mais cette refonte des attributions de compensation ne doit pas mettre en péril l'équilibre budgétaire des communes et un débat sera nécessaire sur le montant et la répartition entre communes.

**Modifier la fiscalité** > la CCT a déjà augmenté la taxe d'habitation d'un point et la taxe sur le foncier bâti de deux points depuis 2012. En raison de règles techniques liées à la fusion en 2012, elle ne peut toucher à la CFE (ancienne taxe professionnelle). Si les deux leviers précédents ne sont pas acceptés par les communes, ou ne suffisent pas, l'augmentation de la fiscalité restera, avec la suppression de services existants, la seule solution. À noter que pour un logement « type » du Trièves, un point de fiscalité supplémentaire correspond à une fourchette comprise entre 25 et 40 euros pour un ménage et apporte environ 140 000 € à la CCT.

## Quels sont les enjeux de la « réforme » proposée ?

« Nous entrons dans une nouvelle ère : que nous le voulions ou non, le renforcement de l'intercommunalité, la baisse des ressources et les transferts de compétences nous obligent à modifier notre fonctionnement. Il nous faut désormais essayer de faire autant avec moins d'argent et cela concerne l'ensemble des collectivités du territoire. Aucune d'entre elles ne peut penser s'en sortir seule, et notre territoire a besoin de chacune d'entre elles. Il faut donc penser notre fonctionnement, nos investissements globalement, tout en préservant la nécessaire indépendance de chacun. Il nous faut trouver les mutualisations, les coopérations qui nous permettront de continuer à avancer sans être contraints à des regroupements forcés. Sans réponse globale aux problèmes financiers que nous traversons, il ne restera que la possibilité de supprimer des services ou de peser lourdement sur la fiscalité, diminuant ainsi l'attractivité du Trièves, alors qu'il a besoin de forces vives. Notre

territoire est désormais la plus petite communauté de communes de l'Isère. Si nous ne faisons pas la preuve de notre capacité à nous organiser, d'autres, qui rêvent à des technostructures de plus en plus pléthoriques, ont déjà des projets pour nous : le dépeçage du Trièves entre le sud du territoire, qui rejoindrait les 44 communes de la Matheysine, et le nord, qui serait absorbé par la METRO, ses 49 communes et ses 450 000 habitants. Le Trièves a su faire le choix depuis plus de 30 ans à travers le Syndicat d'Aménagement du Trièves d'une politique collective ambitieuse et inventive malgré des moyens limités. Saurons-nous à nouveau trouver les ressources pour la continuer au service de ce territoire qui nous tient tant à cœur ? C'est tout l'objet du débat qui s'engage, et auquel je vous invite résolument à participer, à travers les réunions publiques qui vous sont proposées, et à travers les discussions qui ne manqueront pas de se poursuivre dans vos communes ».

## Calendrier des réunions publiques

- **Monestier de Clermont - Ancien gymnase - Lundi 26 sept. à 19h**
- **Clelles - Cinéma - Mercredi 28 sept. à 18h30**
- **Gresse en Vercors - Maison Grand Veymont - Lundi 3 oct. à 18h30**
- **Mens - Espace culturel - Jeudi 6 oct. à 18h30**
- **Lalley - Salle des fêtes - Lundi 10 oct. à 18h00**